

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 juin 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 25 juin 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mmes PARISSI, REBROND ET RODRIGUEZ excusées.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Autorisé le Maire à ester en justice dans la requête n°1705861-3 introduite par la société Morel devant le Tribunal administratif de Marseille (n°64/19),
- Sollicité une participation du Conseil Départemental, au titre de l'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence, pour l'intégration des réseaux de distribution électrique (n°65/19),
- Désigné la Société des Eaux de Marseille pour la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement d'eau potable et d'assainissement de la rue Jean Jaurès (n°66/19),
- Approuvé une décision modificative dans le budget communal (n°67/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°68/19),
- Accepté le remboursement de frais de travaux à M. Julien BRUN (n°69/19),
- Autorisé le Maire à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage publique avec le SMED13 (n°70/19),
- Renouvelé les baux de location de M. et Mme Jean-Pierre PARASCANDOLA, M. Jean François RUIZ et de M. Simon CASTOUX (n°71/19, 72/19 et 73/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 26 juin 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI